

PROPOSITION DE TARIFS AU 01/09/2023 SALLE DU PETIT BOIS

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le
ID : 056-215600313-20220919-D2022_1909_13-DE

	Particuliers/Associations/Entreprises et Agents de la commune				Particuliers/Associations/Entreprises extérieur(e)s			
	Samedi ou Dimanche *	Autres jours *	Forfait week-end 2 jours (vendredi/samedi ou samedi-dimanche) **	Forfait week-end 3 jours (v/s/d) ***	Samedi ou Dimanche *	Autres jours *	Forfait week-end 2 jours (samedi-dimanche) **	Forfait week-end 3 jours (v/s/d) ***
Location salle seule	220	160	400	450	300	250	450	500
Location salle cuisine et vaisselle	300	250	600	650	400	350	650	700

* Location à la journée (samedi ou dimanche, et autres jours) : la remise des clés s'effectue le jour même de la location à 9H00 jusqu'au lendemain 7H00 (restitution des clés à 9H00 au plus tard)

** Pour le forfait week-end 2 jours : la location débute du 1er jour à 9H00 (remise des clés) au dernier à 7H00 (restitution des clés à 9H00 au plus tard)

*** Pour le forfait week-end 3 jours : la location débute du vendredi 11H00 (remise des clés) au lundi 7H00 (restitution des clés à 9H00 au plus tard)

→ Toute association dont le siège social est à Camors pourra bénéficier d'un prêt gracieux de la salle du Petit Bois sauf en juillet, août et septembre. La participation aux charges reste due : 120 € (sans cuisine) et 220 € (avec cuisine).

→ Prix spécial réunion et assemblée générale pour toute demande du lundi au jeudi inclus : forfait de 150 €/jour (organismes extérieurs)

→ En plus d'une location gratuite par an, chaque association locale (ou ayant organisé sa manifestation sur la commune peut bénéficier d'une autre location gratuite à partir du moment où il s'agit d'une manifestation non payante (vin d'honneur, assemblée générale...) sauf le samedi.

→ Gratuité pour les 2 écoles de CAMORS (spectacles et répétitions)

→ A la remise des clés, l'association camorienne devra remettre un chèque de caution de 250 euros, pour les autres locataires deux chèques de caution de 250 euros seront demandés mais ne seront pas encaissés. La caution sera rendue au locataire après restitution des clés sous réserve de vérification des lieux

→ Si la salle est disponible uniquement le samedi soir, possibilité de la louer de 12H00 à 1H00 du matin (avec remise des clés dans la boîte aux lettres de la Mairie avant 9H00 le dimanche matin. Tarifs : - 180 € sans cuisine ou 270 € avec la cuisine (particuliers/associations/ et agents de la commune)

- 260 € sans cuisine ou 340 € avec la cuisine (particuliers/associations/entreprises extérieur(e)s)